

L'an deux mille vingt-quatre, et le 4 octobre à 19 heures, le Conseil Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUSSELLE Alain.

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, David DAROUX, Rémi HAREL, Patrick MIGNOT, Mmes Raymonde MARTIN, Virginie FABRE-LOUVET, Evelyne MIGNOT.

Était absente, excusée : Mme Natacha BOUQUIN

Procuration : Mme Natacha BOUQUIN donne procuration à Mme Raymonde MARTIN

Mme Evelyne MIGNOT a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité

## **I) Organisation de « l'Opération brioches 2024 »**

Monsieur le Président informe que l'opération brioches aura lieu du 14 au 20 octobre 2024 et que la vente des brioches se fera dans la commune le samedi 19 octobre 2024.

Les membres du CCAS se présenteront dans les foyers avec une carte justifiant cette opération.

Il est prévu d'acheter 120 brioches chez la boulangerie DUGROSPREZ de Crèvecœur-le-Grand participant à l'opération, retrait des brioches le vendredi en fin d'après-midi, rendez-vous chez Mme Raymonde MARTIN à 10h le samedi 19 octobre 2024.

La répartition des rues pour la vente est établie comme suit :

- Mr Patrick MIGNOT et Mme Evelyne MIGNOT
  - Rue d'Amiens, Chemin Saint Éloi, rue de l'Épine, Les Huits Bornes
- Mme Virginie FABRE-LOUVET et Mr David DAROUX
  - Rue Michel Gricourt, Allée des Chênes (Voie privée), rue du Maire, rue de Beauvais, rue Neuve
- Mme Valérie ROUSSELLE et Mme Natacha BOUQUIN
  - Rue Yves Maréchal, Rue de l'Église
- Mr Rémi HAREL, Mme Raymonde MARTIN
  - Rue du Moulin, rue Boutillier et rue Jeannot

L'information à la population se fera le mardi 15 octobre 2024.

## **II) Organisation des « Colis fin d'année »**

Pour cette année, 23 colis de chez Carrefour et 78 colis gourmands

Une boîte de gâteaux sera offerte, comme chaque année, aux personnes étant à l'hôpital rural ou à la maison de retraite, et une composition florale sera offerte à une administrée qui est en maison de retraite.

Monsieur le Président informe qu'il a eu un devis pour les colis de la part du café d'Auchy-La-Montagne.

Après en avoir discuté avec les membres du C.C.A.S., la proposition n'est pas retenue par manque de temps.

Lors de la distribution de cette année, les membres du C.C.A.S. informeront que l'année prochaine le colis de l'Agglomération du Beauvaisis sera remplacé par le colis que propose le café d'Auchy-La-Montagne afin de faire travailler le commerce du village et les producteurs locaux qui travaillent avec eux.

La distribution est prévue les vendredi 13 et samedi 14 décembre 2024. Rendez-vous chez Mme Raymonde

MARTIN.

La répartition des rues est la suivante :

- Mme Virginie FABRE-LOUVET et Mme Maryse LOUVET, le samedi 14 décembre 2024
  - Rue Michel Gricourt,
  - Allée des Chênes (Voie privée),
  - Rue Neuve
  - Rue de Beauvais
- Mr Rémi HAREL, Mme Raymonde MARTIN, le vendredi 13 décembre 2024
  - Rue du Moulin
  - Rue Jeannot
- Mme Valérie ROUSSELLE et Mme Natacha BOUQUIN, le samedi 14 décembre 2024
  - Rue Yves Maréchal
- Mr Patrick MIGNOT et Mme Evelynne MIGNOT, le samedi 14 décembre 2024
  - Rue d'Amiens

Mme Raymonde MARTIN ira chercher les colis de l'Agglomération du Beauvaisis le jeudi 12 décembre 2024 après-midi.

Mme Raymonde MARTIN et Mr Rémi HAREL iront chercher les colis de chez Carrefour le vendredi 13 décembre 2024 à 9h.

L'information à la population se fera le mardi 10 décembre 2024.

### **III) Délibération « Moyen de transmission des documents budgétaires**

Monsieur le Président, informe que le compte financier unique financier (CFU) constitue le document qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion et sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les documents budgétaires du CCAS devront être transmis de manière dématérialisée par le système « Actes – Dématérialisation du contrôle de légalité » à la Préfecture.

Pour ce faire, le CCAS d'Auchy-La-Montagne va utiliser le certificat « Certinomis » de la commune d'Auchy-La-Montagne.

Après en avoir délibéré, le CCAS accepte le mode de transmission.

### **IV) Informations diverses**

Néant

### **V) Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h.